



DEPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

2018- 155 -

DELIBERATION N° 27.06.2018/076

Point n°9 :

**VEOLIA : rapport annuel –
service assainissement – année 2017**

L'an deux mille dix-huit le **MERCREDI 27 JUIN** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni dans la Salle du Conseil sur la convocation du 21 juin 2018 sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. JODEAU, M. LAFORGE, Mme AUBURTIN, M. ROBIN, Mme CHENARD, M. GUEVEL, Mme BRESSON, adjoints. M. DEBREUCQ, Mme HÉRAUD, Mme LUCIEN, Mme PEAN, M. CADOR, Mme KOUYATE, M. GUYON, Mme JEHANNET, M. ACLOQUE, Mme HAYES, Mme MORISOT, Mme CARPIER, Mme HOUEMENT, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de M. BIAIS à M. DEBREUCQ
de M. AYADASSEN à M. LAFORGE
de M. GOGER à Mme CARPIER

Absents excusés : M. BREMARD – M. RICHARD - Mme LAZAREVIC

Mme CHENARD a été élue secrétaire.



Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, ainsi que celui de l'assainissement.

Considérant le rapport d'activité 2017 relatif au service public de l'assainissement collectif reçu par les services de VEOLIA en date du 31 mai 2018,

Vu la réunion des Commissions Finances, Travaux & Urbanisme du 20 juin 2018,

Monsieur Jodeau, Adjoint délégué à l'urbanisme & aux travaux a présenté le rapport établi pour l'année 2017 concernant le service public de l'assainissement.

Etant précisé que ce rapport a été transmis aux membres du Conseil Municipal et qu'il est consultable par le public

NOMBRE DE MEMBRES


En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Michel BELLANGER

Transmis en Préfecture le 28 juin 2018

Publié le :

Reçu en Préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20180627-27062018-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2018